

RISING STONE

CRÉATEUR ET CONSTRUCTEUR
D'IMMOBILIER DE LUXE



CE COMMUNIQUÉ NE PEUT PAS ÊTRE PUBLIÉ, DISTRIBUÉ OU DIFFUSÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

Paris, le 25 mars 2026
18h30

Rising Stone annonce la fin de la période de stabilisation et la mise en œuvre d'un contrat de liquidité

- Exercice partiel de l'Option de surallocation pour 4,4 M€ portant la taille de l'Offre à 39,9 M€
- Signature et mise en œuvre d'un contrat de liquidité avec Portzamparc (Groupe BNP Paribas)

Rising Stone (Euronext - FR00140164Q1 - ALRIS), créateur et constructeur d'immobilier de luxe dans les Alpes françaises et lieux de villégiature premium, annonce la fin de la période de stabilisation et l'exercice partiel par Portzamparc de l'Option de Surallocation dans le cadre de son introduction en Bourse sur Euronext Growth® à Paris.

Cette opération donne lieu à la cession de 76 004 actions ordinaires existantes au Prix de l'Offre (58,30€ par action), soit un montant total de 4,4 M€, permettant de porter la taille de l'Offre à 39,9 M€.

Le nombre total d'actions offertes dans le cadre de l'IPO a été de 685 040, dont 514 496 actions nouvelles et 170 544 actions cédées dans le cadre de l'Offre et de l'Option de surallocation. En conséquence, le flottant représente désormais environ 26,6% du capital de Rising Stone.

Fin de la période de stabilisation

Rising Stone a été notifié par Portzamparc, agissant en tant qu'agent stabilisateur dans le cadre de la première admission aux négociations sur Euronext Growth® à Paris des actions ordinaires de Rising Stone que Portzamparc a procédé à des opérations de stabilisation (telles que définies à l'article 3.2(d) du Règlement (UE) n° 596/2014 (le « Règlement Abus de Marché »)) des titres suivants :

Emetteur :	Rising Stone
Titres :	Actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 € (ISIN : FR00140164Q1)
Taille de l'Offre :	609 036 actions (hors exercice de l'Option de Surallocation)
Prix de l'Offre	58,30 € par action
Marché :	Euronext Growth® à Paris
Agent stabilisateur :	Portzamparc BNP Paribas

La période de stabilisation qui avait débuté le 23 février 2026 s'est achevée le 25 mars 2026. Conformément à l'article 6, paragraphe 2, du Règlement Délégué (UE) 2016/1052 complétant le Règlement Abus de Marché par des normes techniques de réglementation concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation, Rising Stone, sur la base des informations transmises par Portzamparc, publie dans le cadre du présent communiqué les

informations relatives aux opérations de stabilisation effectuées par Portzamparc en tant qu'agent stabilisateur entre le 23 février 2026 s'est achevée le 25 mars 2026 inclus.

Date d'intervention	Intermédiaire	Achat / Vente	Nombre d'actions	Prix moyen de la transaction (en €)	Prix bas / prix haut (en €)	Montant total (en €)	Marché
23/02/2026	Portzamparc	Achat	6 100	57,6293	56 / 58,3	351 538,73	Euronext Growth
24/02/2026	Portzamparc	Achat	0	0	0	0	Euronext Growth
25/02/2026	Portzamparc	Achat	0	0	0	0	Euronext Growth
26/02/2026	Portzamparc	Achat	318	55,4686	55 / 55,99	17 639,01	Euronext Growth
27/02/2026	Portzamparc	Achat	2 500	53,462	51 / 55,55	133 655	Euronext Growth
02/03/2026	Portzamparc	Achat	1 500	49,2418	47,5 / 49,63	73 862,7	Euronext Growth
03/03/2026	Portzamparc	Achat	1458	43,51	42,19 / 45	63 437,58	Euronext Growth
04/03/2026	Portzamparc	Achat	0	0	0	0	Euronext Growth
05/03/2026	Portzamparc	Achat	1240	48,2571	47 / 48,7	59 838,8	Euronext Growth
06/03/2026	Portzamparc	Achat	98	50,2	50,2	4 919,6	Euronext Growth
09/03/2026	Portzamparc	Achat	50	49,5	49,5	2 475	Euronext Growth
10/03/2026	Portzamparc	Achat	750	53	53	39 750	Euronext Growth
11/03/2026	Portzamparc	Achat	10	52,2	52,2	522	Euronext Growth
12/03/2026	Portzamparc	Achat	273	49,8663	49,5 / 5	13 613,5	Euronext Growth
13/03/2026	Portzamparc	Achat	220	48,8374	48,3 / 49,5	10 744,23	Euronext Growth
16/03/2026	Portzamparc	Achat	0	0	0	0	Euronext Growth
17/03/2026	Portzamparc	Achat	125	49,9	49,9 / 49,9	6 237,5	Euronext Growth
18/03/2026	Portzamparc	Achat	121	49,7871	49,75 / 49,895	6 024,24	Euronext Growth
19/03/2026	Portzamparc	Achat	120	48,6750	48,5 / 49,7	5 841	Euronext Growth
20/03/2026	Portzamparc	Achat	70	49,7064	49,595 / 49,725	3 479,45	Euronext Growth
23/03/2026	Portzamparc	Achat	227	48,065	48 / 48,98	10 910,75	Euronext Growth
24/03/2026	Portzamparc	Achat	10	49	48,9 / 49,1	490	Euronext Growth
25/03/2026	Portzamparc	Achat	161	48,9	48,9 / 48,9	7 872,9	Euronext Growth

La liste détaillée des opérations est disponible sur le site internet Rising Stone (rising-stone-finance.com).

Le présent communiqué est également publié pour le compte de Portzamparc conformément à l'article 6, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2016/1052.

Répartition du capital et des droits de vote

À l'issue de l'introduction en Bourse et de l'exercice de l'option de surallocation, la répartition du capital social et des droits de vote de Rising Stone est la suivante (sur une base non-diluée) :

Actionnaires	Après l'Offre Initiale + Clause d'Extension (émission) + Option de Surallocation (cessions)			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% du capital
Jean-Thomas OLANO (5)	495 200	19,25%	990 400	22,32%
JTO Holding (1) (5)	409 696	15,93%	819 392	18,47%
JTO Holding titres nantis (1) (2)	434 100	16,87%	868 200	19,57%
Sous-total Jean-Thomas OLANO (5)	1 338 996	52,05%	2 677 992	60,36%
Bardum SAS (4)	128 600	5,00%	257 200	5,80%
LFI SAS (4)	56 250	2,19%	112 500	2,54%
22 autres actionnaires (3)	363 710	14,14%	704 270	15,87%
Public	685 040	26,63%	685 040	15,44%
TOTAL	2 572 596	100%	4 437 002	100%

1) Holding patrimoniale contrôlée à 100% par Jean-Thomas OLANO - (2) Nantissement consenti pour garantir un emprunt obligataire souscrit par le Groupe - (3) Dont aucun ne détient plus de 5% du capital ou des droits de vote - (4) Holdings patrimoniales détenues par des personnes physiques - (5) M. Jean-Thomas OLANO et la société JTO Holding agissent de concert vis-à-vis de la Société.

Contrat de liquidité

Rising Stone annonce également avoir confié à Portzamparc la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires (code ISIN : FR00140164Q1) sur le marché Euronext Growth® à Paris. Ce contrat a été établi dans le cadre de la réglementation en vigueur, et en particulier de la Décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021. Il est conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI. Ce contrat de liquidité est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, à compter du 1^{er} avril 2026. Pour la mise en œuvre de ce contrat, la somme de 300 000 € en espèces a été affectée au compte de liquidité. L'exécution du contrat de liquidité pourra être suspendue :

- dans les cas prévus à l'article 5 de la décision AMF n° 2021-01 du 22 juin 2021 ;
- en cas de cotation de l'action en dehors des seuils d'intervention autorisés par l'Assemblée Générale de Rising Stone ; et
- à tout moment à la demande de Rising Stone, sous sa responsabilité.

Par ailleurs, le contrat pourra être résilié par Rising Stone à tout moment et sans préavis, ou par Portzamparc à tout moment avec un préavis d'un mois.

À propos de Rising Stone

Fondé en 2016 par Jean-Thomas Olano, Rising Stone est un créateur et constructeur d'immobilier de luxe et ultra luxe au cœur des Alpes françaises.

Rising Stone imagine, conçoit et construit des chalets et appartements aux plus hauts standards du luxe dans les stations alpines prestigieuses (Méribel, Courchevel, Val d'Isère, Megève, etc.) et dans des lieux de villégiature *premium*. Depuis sa création, Rising Stone a conçu, construit et commercialisé plus de 22 000 m² de programmes immobiliers de luxe.

Fort d'une équipe pluridisciplinaire et expérimentée de 52 collaborateurs, Rising Stone propose un accompagnement complet : sourcing & acquisition d'actifs fonciers ultra-premium, conception & construction haut de gamme, prestations d'architecture d'intérieur & rénovation, accompagnement patrimonial sur mesure et services d'excellence (para-hôtellerie haut de gamme, conciergerie).

Rising Stone dispose d'un portefeuille foncier en phase de développement, constitué de 15 projets immobiliers (335 chalets et appartements d'une superficie totale de plus de 46 000 m²) et de 3 contrats pour compte de tiers, représentant un volume d'affaires total prévisionnel de 1 Md€ jusqu'en 2030.



Rising Stone est coté sur le marché Euronext Growth® à Paris. Code ISIN : FR00140164Q1 - Code mnémonique : ALRIS.

Plus d'informations sur [Rising-stone.com](https://www.rising-stone.com)

Contacts

Rising Stone
Jean-Thomas Olano
Président-Directeur général
contact@rising-stone.com

Relations investisseurs
ACTUS
Mathieu Omnes
+33 (0)1 53 67 36 92
rising-stone@actus.fr

Relations presse
ACTUS
Serena Boni
+33 (0)6 19 37 55 31
sboni@actus.fr

Avertissement

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société Rising Stone dans un quelconque pays.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus ») qui fait partie du droit interne du Royaume-Uni conformément à la loi sur (le retrait de) l'Union Européenne 2018 (European Union (Withdrawal) Act 2018) (l'« EUWA », European Union (Withdrawal) Act 2018).

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les actions, ou toute autre titre, de la société Rising Stone ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société Rising Stone seront offertes ou vendues uniquement en dehors des États-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (offshore transactions), conformément à la Regulation S du Securities Act. Rising Stone n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique.

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (chacun, un « État Membre »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans un État Membre. Par conséquent, les valeurs mobilières peuvent être offertes dans ces États Membres uniquement : (i) à des investisseurs qualifiés, tels que définis par le Règlement Prospectus ; (ii) à moins de 150 personnes physiques ou morales, autres que des investisseurs qualifiés (tels que définis par le Règlement Prospectus) par État Membre ; ou (iii) dans tous les autres cas où la publication par la société Rising Stone d'un prospectus n'est pas requise au titre des dispositions de l'article 1(4) du Règlement Prospectus ; et à condition qu'aucune des offres mentionnées aux paragraphes (i) à (iii) ci-dessus ne requière la publication par la société Rising Stone d'un prospectus conformément aux dispositions de l'article 3 du Règlement Prospectus ou d'un supplément au prospectus conformément aux dispositions de l'article 23 du Règlement Prospectus.

Pour les besoins du présent avertissement, l'expression « offre au public » en liaison avec les valeurs mobilières dans un État Membre donné signifie toute communication adressée sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit à des personnes et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les titres à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou souscrire ces valeurs mobilières dans cet État Membre.

Ces restrictions de vente concernant les États Membres s'ajoutent à toute autre restriction de vente applicable dans les États Membres.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre au public de titres financiers au Royaume-Uni et s'adresse uniquement à des « investisseurs qualifiés » (tel que ce terme est défini dans le Règlement Prospectus qui fait partie du droit interne en application de l'EUWA), et qui sont (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de Rising Stone ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par Rising Stone. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Rising Stone attire votre attention sur le fait que les déclarations prospectives ne constituent en aucun cas une garantie de ses performances futures et que sa situation financière, ses résultats et cashflows réels ainsi que l'évolution du secteur dans lequel Rising Stone opère peuvent différer de manière significative de ceux proposés ou suggérés par les déclarations prospectives contenues dans ce document. De plus, même si la situation financière de Rising Stone, ses résultats, ses cashflows et l'évolution du secteur dans lequel Rising Stone opère étaient conformes aux informations prospectives contenues dans ce document, ces résultats ou ces évolutions peuvent ne pas être une indication fiable des résultats ou évolutions futurs de Rising Stone. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. Rising Stone ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.